

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 Juillet 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} Juillet 2015 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Lundi 06 Juillet 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : M. Michel CHAMBRIN, M. Sylvain NAUDET, M. André VILLARD, Mme Roselyne LACOMBE, Mme Chantal IMBAULT, M. Yves GAÏTANAROS, M. Auguste DA SILVA, Mme Isabel MARQUES, M. Michel TEXEIRA, M. Daniel CHAIN, M. Philippe FOUCHER,

Excusés : Mme Gwendoline DAVID, Mme Audrey RUGA, Mme Christiane BERTHEAU, M. Pierre COISNON

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	11

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Sylvain NAUDET comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 15 juin dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Monsieur FOUCHER précise que le mot « délation » utilisé dans le dernier compte rendu est un fait interdit en France.

Le compte rendu de la séance du 15 Juin 2015 est adopté à 9 voix pour et 1 voix contre.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I - DELIBERATIONS :

• Vente de Terrain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite aux différentes réunions, les Commissions Urbanisme et Finances souhaitent procéder à la vente de quelques parcelles non exploitées.

Suite aux différentes questions Monsieur le Maire précise que tous les frais, tel que le bornage, seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelle D n°755

D'une superficie de 167m², elle se situe au bout de la rue des écoles.

Le Conseil Municipal, approuve à 10 voix pour et 1 abstention, la vente de cette parcelle pour la somme de 1 000€.

Parcelles D n°764, 703, 718

D'une superficie totale de 296 m², elles se situent allée des écoles.

Le Conseil Municipal, approuve à 10 voix pour et 1 abstention la vente de cette parcelle pour la somme de 2 000€.

Parcelles ZL n°82, 84, 217

Selon Monsieur FOUCHER, il semblerait qu'avant 1963 ces parcelles fussent des chemins d'exploitation. Suite au remembrement elles auraient été cédées à la Commune et seraient considérées comme chemins ruraux, et donc, par essence, inaliénable. Monsieur FOUCHER signale qu'une délibération de l'AFR doit en faire état.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner la délibération afin d'approfondir les recherches.

• Subvention Pompiers (Amicale)

Monsieur NAUDET précise que le dossier de demande de subvention 2015 de l'Amicale des Pompiers est arrivé après la réunion de la Commission Communication et Animation.

La Commission à nouveau réunie propose d'allouer 450€ pour l'organisation du bal du 13 Juillet.

Messieurs GAITANAROS et VILLARD ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal approuve donc à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention l'octroi de la subvention.

• Choix du fournisseur repas et goûters ALSH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la dénonciation du contrat qui lie la Commune avec *Ansamble Val de France* pour la fourniture des repas de L'Accueil de Loisirs du Mercredi, cinq entreprises ont été contactées.

Seules, *LES SAVEURS DU GATINAIS* et *API RESTAURATION* ont envoyé une proposition.

Après étude des propositions, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise *LES SAVEURS DU GATINAIS* au tarif de 2,68€ H.T le repas.

• Tarifs ALSH

Monsieur le Maire exprime le souhait de ne pas modifier les tarifs de l'Accueil de Loisirs pour l'année 2015/2016.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

Quotient familial	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
< 198 jusqu'à 331	2.91€	2.32€
De 332 à 532	5.52€	4.41€
De 533 à 710 inclus	8.72€	6.97€
Supérieur à 710	9,50€	7.60€

Monsieur NAUDET souhaite qu'il puisse, à terme, par principe être réfléchi à la mise en place de tarifs pour les habitants hors commune.

• Règlement ALSH :

Monsieur le Maire précise à l'ensemble du Conseil que suite à de très nombreuses absences non prévenues, il est ajouté au règlement d'appliquer le tarif journée aux familles.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le règlement de l'Accueil de Loisirs pour l'année 2015/2016.

Monsieur NAUDET souhaite qu'il soit réfléchi à une sanction lorsque les parents ne viennent pas chercher à l'heure les enfants.

• Tarifs fête communale :

Tarifs repas

La fête de la Commune est fixée au Dimanche 6 septembre 2015. La Commission Communication et Animation aimerait conserver le thème "*moules/frites*" chaque année.

Les tarifs proposés sont :

- *16€ pour les adultes*
- *10€ pour les enfants de moins de 12ans*
- *Gratuit pour les enfants de moins de 6ans*

Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 1 abstention, les tarifs pour le repas de la fête communale.

Tarifs boissons

Monsieur le Maire rappelle que Madame LACOMBE a bénéficié d'une formation pour pouvoir exploiter la licence IV au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants pour les boissons de la licence IV :

BOISSONS	Prix de vente
Heineken 33cl	2,00 €
Super Bock 33cl	2,00 €
Sagres 33cl	2,00 €
Bière 1664 25cl	1,50 €
Kir 12cl	1,50 €
Whisky 4cl	4,00 €
Ricard 2cl	2,00 €
Get 27 2cl	2,00 €
Bouteille vin rouge 75cl	10,00 €
Bouteille vin rosé 75cl	10,00 €
Bouteille vin blanc 75cl	10,00 €
Bouteille d'eau 150cl	1,00 €
Orangina 33cl	2,00 €
Coca-Cola 33cl	2,00 €
Perrier 33cl	2,00 €
Café	0,50 €

• **Objectif Zéro Pesticide :**

Monsieur NAUDET, indique l'obligation de ne plus utiliser de pesticide, l'échéance de 2020 devrait être ramenée au 1^{er} Janvier 2017 selon les discussions parlementaires encours.

Le fait de s'engager dans une telle démarche dès maintenant permettrait de bénéficier d'un financement pouvant aller à plus de 40% sur l'acquisition de matériel.

La proposition de *Loiret Nature Environnement* (LNE) et de *la Fredon Centre* nous permettrait de faire une réelle économie, par le biais d'une formation, d'un travail de sensibilisation et d'un appui méthodique pour la somme de 1 660€ sur deux ans déduction faite de l'aide du Syndicat de Pays. Monsieur NAUDET explique que *Loiret Nature Environnement* met en avant les communes qui s'inscrivent dans la démarche zéro pesticide.

Monsieur le Maire précise au Conseil, que l'utilisation de produits phytosanitaire a coûté environ 3 500 € en 2015.

Monsieur CHAIN souhaiterait que la municipalité associe la population à cette prise de conscience. Cette sensibilisation pourrait être faite lors de manifestations diverses. Il rappelle que la Commune n'a pas vocation à tout le temps donner.

Monsieur TEIXEIRA demande sur quels critères ils pourront se baser pour évaluer ce projet. Monsieur NAUDET explique que cela se verra sur la facture de produits phytosanitaire. La qualité d'entretien des espaces verts est quant à elle subjective.

Il est proposé par Monsieur GAITANAROS de mettre en place une réunion publique.

Monsieur FOUCHER propose de faire appel aux connaissances d'administrés plutôt que de faire appel à un prestataire. Monsieur NAUDET répond que bien que cette idée soit intéressante, elle exclurait dès lors toutes aides de la Région.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention à signer la convention et tous documents s'y référant.

Monsieur le Maire est obligé de demander le silence suite aux interventions du public.

II - **DEVIS :**

Création d'un point d'éclairage public :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la création de deux points d'éclairage public rue des Archives face au cimetière et rue des Ecoles entre les numéros 10/12. Un dossier de demande de subvention pourra être déposé au SIERP.

Monsieur le Maire présente le devis de la SICAP, qui s'élève à 1180,48€HT soit 1298,53€TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à 10 voix pour et 1 abstention à signer le devis et engager toute les formalités s'y référant.

III- **AFFAIRES DIVERSES :**

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que la Commune répond à un appel à projet de la CAF du Loiret pour le financement des Accueils de Loisirs des Vacances de la Toussaints et de Noël 2015, car l'association Familles Rurales ne pourra les assurer.

IV - **TOUR DE TABLE :**

Monsieur NAUDET signale que la fête de la Musique a remporté un franc succès et Madame LACOMBE précise que la buvette à réaliser 238,90€ de bénéfice.

Monsieur GAITANAROS informe le Conseil Municipal qu'un banc sera mis en place à côté du Monument aux Morts à Saint-Pérvy-Epreux, et deux bancs au terrain de boules à Epreux. Il évoque le projet de création d'un boulo-drome derrière la Mairie pour l'été 2016.

Afin de permettre aux enfants de jouer en toute sécurité, un arrêté de circulation a été pris rue de la Tuilerie. Monsieur FOUCHER fait remarquer que la sécurité en bordure de départementale n'est pas vraiment appropriée. De plus, les enfants grimpent sur le Monument aux Morts et des riverains ne peuvent plus accéder chez eux.

Monsieur GAITANAROS lui rappelle qu'un fil de sécurité est installé autour du monument.

Monsieur TEIXEIRA voudrait faire remonter le problème de trous dans la cour de l'école à la Communauté de Commune, pour des raisons de sécurité. Madame LACOMBE précise avoir alerté plusieurs fois la CCPNL.

Monsieur NAUDET propose de faire un courrier.

Monsieur CHAIN souhaite revenir sur une discussion de fin d'année 2014, concernant les bâtiments de la Commune. Il précise qu'il y a toujours cinq églises et cinq mairies et souhaiterait connaître la position de la Commune sur leur devenir et demande la mise en place d'une commission.

Monsieur le Maire contactera la préfecture pour pouvoir disposer d'un bureau de vote unique.

Monsieur FOUCHER réprime que le terrain derrière la mairie de Saint-Pérvy soit en mauvaise état suite au stockage dus aux travaux de la maison de retraite.

Il déplore que le Flash mensuel contienne encore des erreurs de date notamment pour le 14 Juillet, et qu'il ne soit pas organisé de repas pour cette date à Faronville et Saint-Pérvy.

Monsieur TEIXEIRA demande que devient le terrain de la STECO. Le Maire précise que suite à la liquidation judiciaire celui-ci a été vendu à l'entreprise RÉCUP44 (activité de stockage de pièces automobile). Monsieur NAUDET propose une rencontre avec les dirigeants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h29.

Fait à Outarville, le 07 Juillet 2015

Le Maire

Michel CHAMBRIN

La signature vaut approbation du Procès-Verbal valant Compte Rendu et des délibérations attenantes

SEANCE du 06/07//2015	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Michel CHAMBRIN	1	1			
Sylvain NAUDET	1	1			
Audrey RUGA	0	0	x		Absente excusée
André VILLARD	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Yves GAÏTANAROS	1	1			
Gwendoline DAVID	0	0			Absente
Roselyne LACOMBE	1	1			
Auguste DA SILVA	1	1			
Isabel MARQUES	1	1			
Michel TEIXEIRA	1	1			
Christiane BERTHEAU	0	0	x		Absente excusée
Daniel CHAIN	1	1			
Pierre COISNON	0	0			Absent
Philippe FOUCHER	1	1			
TOTAUX	11	11	4		